

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de la
République populaire de Chine

(Réglementation antidumping)

Règlement d'exécution (UE) 2024/1513 de la Commission du 31.05.2024 – [JO L du 03.06.2024](#)

Par le règlement d'exécution (UE) 2022/191 du 16.02.2022¹, la Commission a institué un droit antidumping définitif sur les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de la République populaire de Chine (ci-après « la Chine »).

L'annexe du règlement d'exécution (UE) 2022/191, qui dresse la liste des producteurs-exportateurs ayant coopéré non retenus dans l'échantillon et soumis au droit moyen de l'échantillon, inclut une société nommée Haining Hisener Trade Co., Ltd (« Hisener »). Cette société ne fabrique pas d'éléments de fixation, mais est active en tant qu'opérateur commercial, et son nom a été inséré par erreur dans l'annexe au lieu de celui du fabricant d'éléments de fixation qui est lié à ladite société, à savoir Jiaxing Daiwei Hardware Technology Co., Ltd.

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de rectifier l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2022/191, étant donné que le producteur-exportateur ayant coopéré non retenu dans l'échantillon Jiaxing Daiwei Hardware Technology Co., Ltd n'y est pas mentionné correctement. La Commission a dès lors décidé de remplacer en conséquence le nom Haining Hisener Trade Co., Ltd par Jiaxing Daiwei Hardware Technology Co., Ltd dans l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2022/191, avec effet à partir de la date d'entrée en vigueur du règlement d'exécution (UE) 2022/191, à savoir le 18.02.2022.

Par le règlement d'exécution (UE) 2024/1513 du 31.05.2024, les importateurs sont informés de la décision de la Commission de rectifier l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2022/191 comme suit :

République populaire de Chine	Haining Hisener Trade Co., Ltd	C776
-------------------------------	--------------------------------	------

est remplacé par le texte suivant :

République populaire de Chine	Jiaxing Daiwei Hardware Technology Co., Ltd.	C776
-------------------------------	--	------

¹ [JO L 36 du 17.02.2022](#)

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

La Commission donne instruction aux autorités douanières des États membres de vérifier si les produits importés sous le code additionnel TARIC C776 depuis l'entrée en vigueur du règlement d'exécution (UE) 2022/191 ont bien été fabriqués par Jiaxing Daiwei Hardware Technology Co., Ltd.

Les importations effectuées sous le code additionnel TARIC C776 de produits n'ayant pas été fabriqués par Jiaxing Daiwei Hardware Technology Co., Ltd sont soumises au droit applicable à toutes les autres sociétés (86,50%) et la différence de droit est perçue à partir du 18.02.2022 conformément à la législation douanière applicable.